

loup et de le congédier en lui déclarant qu'elle ne serait jamais sa femme. M. Tuloup l'avait injuriée, lui avait jeté à la tête comme un reproche le nom de Jean Beaugard et lui avait juré qu'elle se repentirait de l'avoir repoussé si honteusement.

A ce moment, le jeune homme, au comble de la joie, avait cru entendre un bruit léger dans le buisson et s'était même un instant dirigé de ce côté ; mais Françoise l'avait ramené vers la Frésaisie.

— Venez vite, avait-elle dit, il faut parler à mes parents.

Une demi-heure après, environ, le père et la mère Dugast, prévenus par leur fille et dominés par elle, ne voulant faire après tout que son bonheur, et sachant depuis longtemps qu'elle avait donné son cœur à Jean Beaugard et qu'elle ne reviendrait jamais sur sa résolution, avaient enfin consenti au mariage et embrassé leur futur gendre.

Un peu avant neuf heures, après une causerie intime, Jean, pensant à l'anxiété de son père et de sa mère, et désireux de leur porter vite la bonne nouvelle, avait quitté la Frésaisie et couru dans le chemin creux.

Tout à coup, en passant devant le buisson, il avait vu un homme armé d'un couteau, se jeter sur lui, et lui porter rapidement deux ou trois coups vers le cœur qu'il avait parés du bras, tout en poussant un cri d'alarme. Mais l'inconnu était fort et vigoureux, il revenait à la charge, l'arme levée, et Jean allait périr, lorsque, croyant avoir affaire à quelque assassin vulgaire, il avait à son tour ouvert son couteau et en avait porté un coup vigoureux dans l'aisselle de son adversaire.

A ce moment, le malfaiteur blessé avait poussé un cri terrible et s'était affaissé.

Aussitôt Jean avait reconnu M. Tuloup, et, fou de terreur et d'angoisse, il s'était enfui vers Châteaubriand sans savoir ce qu'il adviendrait par la suite.

Il doutait encore de la réalité du drame qui n'avait duré que quelques secondes lorsqu'il arriva chez lui.

Cette version était en partie corroborée par la déclaration de Françoise qui confirmait tout ce que Jean avait dit de son entrevue avec elle et de l'acceptation définitive de ses parents.

Elle ne parlait de Jean qu'en disant : mon fiancé.

Malheureusement, le père et la mère Dugast, très préoccupés de l'opinion publique et tremblant qu'on ne les inquiétât, ne confirmèrent pas complètement les dires de leur fille. Le père surtout hésita, et finit par déclarer que son préféré avait toujours été M. Tuloup, et qu'il n'avait jamais pris d'engagement formel avec le jeune cordonnier.

Ce doute, jeté sur l'affaire, bien conforme du reste à toutes les apparences et à tout ce qu'on savait du passé de Dugast, fut fatal à Beaugard, et fit un instant soupçonner Françoise de complicité avec l'assassin.

On se dit que Jean et la jeune fille avaient voulu se débarrasser du seul homme qui faisait obstacle à leurs projets d'union.

M. Tuloup, du reste, était aussi explicite que possible, et persistait à dire que Beaugard l'avait rejoint dans l'ombre après sa rencontre avec Mlle Dugast et qu'il avait eu à peine le temps de saisir son couteau et de porter, en tombant, quelques coups qui n'avaient pu faire aucun mal au jeune homme.

L'affaire eut un retentissement.

La justice ne vit qu'une chose : un homme frappé dans un chemin creux, avec guet-apens, par un autre homme, Jean Beaugard, qui ne niait pas du reste avoir été l'auteur du coup de couteau.

On n'insista pas sur les autres faits. L'accusation de Tuloup était formelle et terrible. Toutes les apparences de préméditation étaient contre Jean dont on croyait deviner le but, et les déclarations de la jeune fille étaient détruites d'avance par ce simple raisonnement : elle aimait ce jeune cordonnier et sa passion l'avait poussé sans doute à faire disparaître son rival.

Il fut un instant question de l'arrêter elle-même, mais on n'alla pas jusque-là et la chambre des mises en accusation se borna à renvoyer Jean Beaugard en cour d'assises.

Le procès eut lieu à la seconde session, après la guérison

complète de Tuloup, dont la déposition, âpre et catégorique, émut vivement le jury.

En vain, le jeune défenseur de Jean fit valoir toutes les circonstances favorables à son client et osa même demander l'acquiescement de son client.

Le jury fut inexorable.

Jean Beaugard, déclaré coupable de tentative d'assassinat sur la personne de M. Tuloup, avec commencement d'exécution, fut, en dépit de circonstances atténuantes, uniquement dues à sa jeunesse, condamné à dix ans de travaux forcés.

Quand cette sentence fut prononcée, deux personnes s'évanouirent dans la salle d'audience, en poussant un double cri de désespoir : Françoise Dugast, et Jeanne Beaugard, la fiancée et la mère du condamné.

Quant à Jean Beaugard, calme, il se leva et dit simplement, en levant la main :

— J'en appelle à Dieu !

Cela fit sourire deux hommes : M. Tuloup et le greffier.

On emmena Jean à la prison et, plus tard, au bagne, à Rochefort.

### III

#### UN SINGULIER HIBOU

Au moment où Jean Beaugard achevait son récit, un coup de canon retentissait dans le bagne, et les gardes-chiourmes s'avançaient de tous côtés.

Cogne-Dur et Voit-Goutte, toujours armés de leur gourdin qu'ils tenaient sous le bras, parurent à la porte du corridor et firent quelques pas vers les deux compagnons.

Alors, Louis Rouget, qui avait entendu avec une profonde émotion le récit qu'on venait de lui faire, se retourna vers Jean, et d'une voix profonde :

— Vous avez bien dû souffrir ! dit-il.

— Jamais personne ne saura ce que j'ai souffert et ce que je souffre encore aujourd'hui, répondit le jeune homme. Et pourtant, même ici, j'espère encore.

Rouget soupira, mais il ne voulut rien dire qui pût briser ces dernières illusions qui soutenaient le courage et les forces de l'ami que la Providence lui envoyait.

Il fit un effort instinctif pour lui prendre la main et l'étreindre dans ses bras, mais il ne parvint qu'à serrer ses menottes qui lui arrachèrent un cri de douleur.

Au même instant, Cogne-Dur le frappa de son bâton :

— Allons-donc, vieux brigand, cria-t-il : veux-tu déjà nous échapper. On nous en a raconté de belles, tantôt sur ton compte. Tu as fait courir la rousse, là-bas, en Anjou. Mais attends un peu, si les tartouffes, (menottes) ne suffisent pas, tu auras après-demain le bracelet et la chaîne et tu ne courras plus. Tiens-toi bien ! File vite, et prends garde à toi !

Déjà Rouget et Beaugard, pâles et silencieux, étaient rentrés dans les corridors et marchaient à grands pas.

Quand ils furent rendus en face du No 36, Cogne-Dur détacha les menottes, et fit entrer Rouget dans sa cellule.

Mais il ne voulut pas le quitter sans le prévenir du sort qui l'attendait.

— Ecoute bien, 36, dit-il !

Rouget s'avança.

— Demain, tu seras rivé, et après, tu partiras avec ton camarade.

— Je partirai ? demanda Rouget dont la pensée était confuse, pour quel pays ?

— Eh ! parbleu, pour un pays dont on ne revient pas, pour l'Amérique, pour Cayenne. N'as-tu donc jamais entendu parler de ce bel endroit ?

Rouget et Beaugard poussèrent à la fois un cri d'angoisse. Les paroles du garde avaient éveillé leurs souvenirs. Ils allaient, dans vingt-quatre heures, quitter la France et partir pour le lieu de la désolation, pour un exil dont, en effet, on ne revient presque jamais. Pour Beaugard, en particulier, c'était l'anéantissement de tout espoir de retour, c'était la mort !